

PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES DU 6 AU 10 FÉVRIER ET DU 13 AU 17 FÉVRIER

PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE DANS UNE ÉCOLE DE LA CSP

FÉVRIER

SI VOUS PRÉVOYEZ ÊTRE
ABSENT DURANT LA PÉRIODE
OFFICIELLE D'INSCRIPTION (DU
6 AU 17 FÉVRIER 2012), VEUILLEZ
COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE
DE VOTRE SECTEUR AVANT LE
3 FÉVRIER 2012.

OFFRE DE SERVICES AUX ENFANTS HANDICAPÉS ÂGÉS DE 4 ANS (TEL QUE DÉFINI PAR LE MELS)

Des services sont offerts, à raison de 5 demi-journées par semaine, à l'enfant handicapé âgé de 4 ans au 30 septembre 2012, identifié par des professionnels. Son inscription devra être faite à l'école de son secteur. L'école de fréquentation sera désignée par la Commission scolaire.

PROGRAMME D'ANIMATION PASSE-PARTOUT 4 ANS

L'enfant est âgé de 4 ans au 30 septembre 2012. Le programme est offert dans les secteurs suivants : Carignan, Chambly, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE À L'ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE (ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE : PÉDAGOGIE WALDORF)

Les parents qui désirent inscrire leur enfant à l'école de la Roselière devront s'adresser à l'école de leur secteur et spécifier qu'ils souhaitent un choix d'école.

Une journée portes ouvertes aura lieu le samedi 4 février 2012 de 10 h à 15 h à l'école de la Roselière, 31, rue des Carrières, Chambly.
Tél. : 450 461-5904



MUNICIPALITÉS	LIEU D'INSCRIPTION	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.
		6	7	8	9	10	13	14	15	16	17
BELOEIL	ÉCOLE D'ÉDUC. INTERNATIONALE PORTE BLOC C	11 h à 19 h			13 h à 17 h		16 h à 19 h		16 h à 19 h		13 h à 15 h 30
BOUCHERVILLE	ÉCOLE DE SECTEUR SUR RENDEZ-VOUS			9 h à 11 h 30 / 13 h 15 à 15 h 30							
CALIXA-LAVALLÉE	ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
CARIGNAN	ÉCOLE DU PARCHEMIN			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
CHAMBLY PRÉSCOLAIRE	ÉCOLE DE LA PASSERELLE			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
	ÉCOLE JACQUES-DE CHAMBLY			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
CHAMBLY PRIMAIRE	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
CONTRECOEUR	ÉCOLE MÈRE-MARIE-ROSE			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
MCMASTERVILLE	ÉCOLE D'ÉDUC. INTERNATIONALE PORTE BLOC C	11 h à 19 h			13 h à 17 h		16 h à 19 h		16 h à 19 h		13 h à 15 h 30
MONT-SAINT-HILAIRE	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
OTTERBURN PARK	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
SAINT-AMABLE	ÉCOLE DE SECTEUR			9 h à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	ÉCOLE GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
SAINT-BASILE-LE-GRAND PRÉSCOLAIRE	CENTRE LISE B.-BOISVERT 103, AVENUE DE MONTPELLIER	9 h à 19 h									
	PAVILLON SAINT-BASILE SUR RENDEZ-VOUS			8 h 30 à 11 h 15 / 13 h 30 à 15 h 30							
SAINT-BASILE-LE-GRAND PRIMAIRE	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 30 à 15 h 30							
SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU	ÉCOLE SAINT-CHARLES			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU	ÉCOLE SAINT-DENIS			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30 (incluant préscolaire 4 ans)							
SAINT-JEAN-BAPTISTE	ÉCOLE DE L'AMITIÉ			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU	ÉCOLE DES TROIS-TEMPS			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL	ÉCOLE D'ÉDUC. INTERNATIONALE PORTE BLOC C	11 h à 19 h			13 h à 17 h		16 h à 19 h		16 h à 19 h		13 h à 15 h 30
SAINTE-JULIE	ÉCOLE DE SECTEUR			9 h à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
VARENNES	ÉCOLE DE SECTEUR			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							
VERCHÈRES	ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY			8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 15 h 30							

DOCUMENTS REQUIS

— L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE NAISSANCE
GRAND FORMAT (COMPORTANT LE NOM DES
PARENTS) ÉMIS PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

Pour se procurer ce document, communiquer avec le
Directeur de l'état civil au **514 864-3900** ou consulter
le www.etatcivil.gouv.qc.ca

— UNE PREUVE DE RÉSIDENCE

Un document récent émis par un organisme public ou
d'utilité publique, par exemple : permis de conduire,
compte de taxes, compte d'électricité, etc.

— LE DERNIER BULLETIN SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

CONDITIONS D'ADMISSION

**PRÉSCOLAIRE
5 ANS** Enfant âgé de 5 ans au
30 septembre 2012

Si l'enfant n'a pas l'âge d'admission
requis mais qu'il est apte à fréquenter
l'école, les parents devront faire une
demande de dérogation en s'adressant
à l'école de leur secteur.

PRIMAIRE Enfant âgé de 6 ans au
30 septembre 2012

SECONDAIRE Pour les élèves qui fréquenteront pour la première fois une
école de la CSP, les parents devront communiquer avec l'école
de leur secteur.

Pour les élèves qui fréquentent
actuellement une école de la CSP, les
parents devront compléter le
formulaire que chaque élève
apportera à la maison et le retourner
à l'école dans les plus brefs délais.

